

## **DECISION N°1 DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

Suite à un problème technique de chronométrage à l'arrivée de » l'E S 3, le collège décide d'attribuer au concurrent :

**N°201 le temps de 3'07''0**

en application de l'article 7.5.16 de la réglementation standard des rallyes 2024

Ce temps sera éventuellement réétudié à l'issue de l'E S 5

Fait à BORDS le 26 mai 2024 et affiché à 10h30

Les membres du collège

Dominique JOUBERT  
Président du Collège



Michèle MEYER  
Membre



Catherine CONDEMINÉ  
Membre

